

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-18-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Henri LAINE, 23, Route de Cherbourg, 50760 BARFLEUR, pour le stationnement des auxiliaires de vie, des infirmières et du médecin devant le 23, Route de Cherbourg 50760 BARFLEUR,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : 2 places de stationnement seront temporairement bloquées à l'usage exclusif des professionnels de santé devant le 23, Route de Cherbourg, 50760 BARFLEUR, à partir de ce jour, jeudi 03 juin 2021.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 03 juin 2021

Le Maire



Michel MAUGER